

LES NOUVEAUX HORAIRES

Les déchetteries adoptent des horaires valables tout au long de l'année.

| | Déchetterie de Barat-Lucy Rue de Lucy - Montceau | Déchetterie de Torcy Le Bois Morey - Torcy | Déchetterie de Marmagne Rue des Perrelles - Marmagne |
|------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Lundi | De 14h à 17h45 | De 14h à 17h45 | De 9h à 11h45 |
| Mardi | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | Fermée |
| Mercredi | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 14h à 17h45 |
| Jeudi | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 14h à 17h45 |
| Vendredi | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 14h à 17h45 |
| Samedi* | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 | De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45 |
| Dimanche* | De 9h à 11h45 | De 9h à 11h45 | Fermée |

Fermeture les jours fériés

Fermeture les jours fériés

Fermeture les jours fériés



ATTENTION

* Afin de réguler la forte fréquentation constatée le week-end, l'accès aux déchetteries est interdit aux usagers suivants les samedi et dimanche : artisans, commerçants, entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la communauté urbaine ou réalisant des travaux sur ce même territoire.

Adresses

Déchetterie de Barat-Lucy
Rue de Lucy - Montceau

Déchetterie de Torcy
Le Bois Morey - Torcy

Déchetterie de Marmagne
Rue des Perrelles - Marmagne

DU CHANGEMENT DANS LES DECHETTERIES

LA COMMUNAUTÉ URBAINE COMPTE TROIS DÉCHETTERIES :
BARRAT-LUCY À MONTCEAU // LE BOIS MOREY À TORCY // UNE DÉCHETTERIE À MARMAGNE

À COMPTER DU LUNDI 2 MAI 2016

Les modalités d'accès, le règlement et les horaires changent.

DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS



Le mode d'identification est modifié. À compter du 2 mai 2016, pour accéder aux déchetteries, il sera obligatoire de présenter un code d'accès (cryptogramme sous forme de QR-Code), réservé aux seuls particuliers et entreprises domiciliés sur le territoire communautaire.



Pensez à toujours vous munir d'un justificatif de domicile pour les particuliers et d'un extrait Kbis pour les professionnels

COMMENT L'OBTENIR ?



Ce code d'accès peut être obtenu depuis le site internet de la communauté urbaine :
www.creusot-montceau.org



Sur son smartphone



Sur une impression papier

Ce code d'accès doit être présenté à chaque passage en déchetterie

Les personnes ne disposant ni d'un smartphone ni d'une imprimante peuvent demander une impression papier directement en déchetterie.

Un doute, une question ? appelez le

0800 216 316

Appel gratuit depuis un poste fixe

NOUVEAU RÉGLEMENT À RETENIR



X12

Le nombre de véhicules autorisés sur les quais sera limité à 12. L'accès aux quais sera donc régulé par les agents des déchetteries et les bornes d'accès. Dans l'attente, les véhicules devront stationner sur le parking.

..... Pour les particuliers

L'accès aux déchetteries sera gratuit, dans la limite de **34 passages par année civile**. Au-delà, l'accès sera payant (voir tarifs ci-contre).

Lors d'un seul et même passage, les apports seront limités à :

- Soit **2 m³** de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) par passage.
- Soit **5 kg** de déchets dangereux (solvants, peinture, produits chimiques...) par passage.
- Soit **1 m³** de déchets d'amiante lié par passage (sur rendez-vous, au maximum 6 fois par an).

..... Pour les professionnels

L'accès sera payant dès le premier passage (voir tarifs ci-contre).

Lors d'un seul et même passage, les apports seront limités à :

- Soit **2 m³** de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) par passage.
- Soit **20 kg** de déchets dangereux (solvants, peinture, produits chimiques...) par passage.
- Soit **1 m³** de déchets d'amiante lié par passage (sur rendez-vous, au maximum 6 fois par an).

..... Pour les associations et les collectivités du territoire

L'accès aux déchetteries sera gratuit, dans la limite de 4 passages par mois. Au-delà, l'accès sera payant (voir tarifs ci-contre).

Lors d'un seul et même passage, les apports seront limités à :

- Soit **2 m³** de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) par passage.
- Soit **20 kg** de déchets dangereux (solvants, peinture, produits chimiques...) par passage.
- Soit **1 m³** de déchets d'amiante lié par passage (sur rendez-vous, au maximum 6 fois par an).

Il convient de prendre rendez-vous pour les gros volumes, au **0800 216 316 (appel gratuit depuis un poste fixe)**.

LES TARIFS

..... Pour les particuliers (à partir du 35^e passage par année civile)

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Déchets non dangereux | 19,50€ /m ³ |
| Déchets dangereux | 1€ /kg |
| Amiante | 40€ /m ³ |

..... Pour les professionnels (dès le 1^{er} passage)

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Déchets non dangereux | 19,50€ /m ³ |
| Déchets dangereux | 1€ /kg |
| Amiante | 40€ /m ³ |

..... Pour les communes, associations, régies de quartier (à partir du 5^e passage dans le mois)

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Déchets non dangereux | 15€ /m ³ |
| Déchets dangereux | 1€ /kg |
| Amiante | 40€ /m ³ |

Au-delà de 2 m³ de déchets non dangereux ou de 5 kg de déchets dangereux par passage, un ou plusieurs passages supplémentaires seront comptabilisés selon la quantité.

Au-delà de 2 m³ de déchets non dangereux ou de 20 kg de déchets dangereux par passage, un ou plusieurs passages supplémentaires seront comptabilisés selon la quantité.